

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 25 JUIN 2008

PRESENTS : Mme Christelle SILVESTRE – Mr Jean BONNAMY – Mme Marion MONGOUACHON – Mr Jean-Pierre LAURIN – Mme Françoise KRÖL – Mr Ahmed KELATI – Mme Annick DROYER – Mr Gérard COMBETTE – Mme Martine GAUMET – Mr Jean-Paul DREYER – Mr Marc FINCO – Melle Aurélie GARRAUT – Mr Jacques COLLIGNON - Mme Lucette CHARPENTIER – Mr Thierry BOURCIER – Mme Catherine LANGLET – Mr Germain CAMUS - Melle Karen VANHAMME – Mr Frédéric RAVENET – Mme Christelle GUARRO ROMEU – Mr Patrick FOURNEL-HAAS – Mme Louise TRONCON – Mr Jacky PITAUD – Mr Robert PIOTROWSKI – Mr Jean-Pierre RIFLER - Mme Laurence PORTE

DELEGATION DE POUVOIRS : Mme Annie SALEMBIER à Mme Marion MONGOUACHON – Mr Frédéric JULIEN à Mme Louise TRONCON

ABSENT : Mr Eric VAUBOURG

Madame le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et à toutes, en remerciant le public d'être encore présent en nombre pour cette 4^{ème} séance de la mandature.

Madame Laurence PORTE désignée secrétaire de séance procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame le Maire propose quelques modifications à l'ordre du jour :

- silo boues (révision simplifiée du PLU : modification pour une question de forme d'une décision prise antérieurement.
- Intégration des questions ayant fait l'objet d'un envoi complémentaire.
- Intégration de deux vœux présentés par le groupe « Montbard j'y crois » :
 - l'un sur la rentrée scolaire
 - l'autre sur le Centre Hospitalier Intercommunal Montbard/Châtillon

Madame TRONCON : sur ces vœux, les éléments sont connus depuis un moment. Pour la forme, il aurait été bon de nous les adresser préalablement à la séance.

L'assemblée donne son accord à la modification de l'ordre du jour.

INFORMATIONS – COMMUNICATIONS DU MAIRE :

1. Présentation du résultat de l'enquête des Entrepreneurs de l'Auxois sur l'accueil du jeune enfant :

L'importance de l'implication des élus tant de Montbard que du Montbardois témoigne de l'effort à faire sur Montbard en la matière.

Les Entrepreneurs de l'Auxois ont dégagé trois axes de travail : formation, logement, travail féminin

C'est sur ce troisième axe que les Entrepreneurs de l'Auxois se sont le plus engagés : l'enquête ne révèle pas de grosse surprise : le nombre de femmes au chômage est important sur Montbard. Une grosse proportion le sont de manière forcée : l'offre d'un mode de garde ouvrirait la possibilité d'un retour à l'emploi pour ces femmes.

Nous avons déjà le sentiment de telles conclusions. La restitution de l'enquête va permettre de lancer l'action, mettre en commun les efforts :

- transmettre les résultats de l'enquête ;
- se pencher sur les solutions avec la Communauté de Communes de manière à l'impliquer dès le départ et à avancer tous ensemble dans cette problématique des modes de garde du jeune enfant sur notre territoire.

2. TGV :

Suite à nos différentes réactions relativement aux déclarations d'un député européen, j'ai reçu un courrier du Président du Grand Dijon qui me confirme sa volonté de réalisation totale des trois branches, la branche ouest apparaît bien comme indispensable à la réalisation du projet. Son étude complète est à engager, ce que confirme RFF.

L'unanimité autour de ce projet est essentielle. Montbard est une ville d'appui importante, d'où la confirmation de la volonté de réaliser cette branche ouest et de ne pas remettre en cause l'arrêt TGV.

Toutefois, Montbard étant une des seules villes TGV à ne pas s'être développée autour de son arrêt, il faut faire le nécessaire pour que cet arrêt soit incontournable. Une association s'est créée, l'association des usagers du TGV et du TER et un travail s'est aussi engagé avec les Entrepreneurs de l'Auxois pour travailler sur ce développement. Il faut montrer qu'on n'est ici qu'à une heure de Paris.

3. Maison de l'Emploi et de la Formation :

Le projet de construction n'a pas abouti. La Maison de l'Emploi et de la Formation n'est pas pour autant remise en cause . Les bureaux seront déménagés en juillet depuis le Lycée Professionnel, où ils se trouvent actuellement. Ils seront très certainement installés au GRETA, le GRETA se retrouvant cet été sur le lycée.

4. Tribunal :

J'ai reçu le Procureur. On m'assure de l'installation d'un tribunal sur Montbard, mais, sur le bâtiment, le dossier n'a pas avancé. La ville devra probablement héberger temporairement le tribunal dont les besoins sont : une salle d'audience, des bureaux, ce qui peut se faire dans des algeco. Au plan administratif, la disparition des tribunaux de Semur-en-Auxois et de Châtillon-sur-Seine est actée.

5. Logement :

Monsieur KELATI : Nous avons pris en mains les dossiers : projet des Laries Clochets, Cités Fays, Centre Ville.

- Projet des Laries Clochets :

- revoir le dossier avec Madame FAHRI qui a coordonné l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme),
- lancer l'étude environnementale et l'étude d'impact,
- revoir le cahier des charges pour maîtriser le foncier.

- Cités Fays :
 - relancer le notaire pour la maîtrise du sol. Les travaux démarreraient fin septembre pour une première tranche de 15 logements (réalisation OPH).
- Centre ville : l'objectif est de réétudier l'ensemble du patrimoine.

Madame le Maire : nous avons commencé par des visites pour faire un état des lieux. Nous verrons ensemble sur une commission ce qu'on fera de ces bâtiments : réhabilitation ? bail emphytéotique ? vente ? Un certain nombre de bâtiments continuent de s'abîmer et donnent une mauvaise image de la ville.

Madame TRONCON : pourquoi ne pas avoir associé les conseillers de l'opposition à la visite de ces bâtiments ?

Madame le Maire : nous les avons limitées au Maire et aux élus en charge de l'urbanisme. En raison du danger que pourraient présenter certains bâtiments, on ne pouvait proposer ces visites à tout le monde.

Monsieur PITAUD : on aurait au moins pu prévenir les élus de la commission concernée.

Madame le Maire : On pourra retourner les voir. Nous n'étions ici que dans une prise de connaissance des lieux. Tout ce travail a conduit à nous engager dans une réflexion sur la modification globale du document d'urbanisme. Le jeu de chaises musicales sur la Côte entre la gendarmerie et le centre commercial modifie l'équilibre général du P.L.U. Il faut se reposer des questions pour voir comment on va développer la Ville dans l'avenir en tenant compte du P.P.R.I. qui nous contraint très fortement autour de la Brenne :

- Couard totalement exclu
- Zones construites figurant en rouge sur la carte d'aléa
- Zones en bleu sur lesquelles pèsent de très fortes recommandations.

6. Projet bâtiment des Irlandais (ancienne cantine de Vallourec) :

Le bâtiment a été racheté par un architecte Irlandais installé à Paris qui souhaite le réhabiliter en logements pour les céder. Il s'est mis en relation avec le site métallurgique pour calibrer les besoins en terme d'habitat. Ceci permettra de développer un panel de logements sur la Ville avec les Cités Fays, les Larries Clochets et le Centre Ville qui sera à revoir d'une autre manière.

7. Arrivée d'une nouvelle radio :

Madame le Maire salue l'arrivée de « radio Coloriage » sur Montbard. Cette radio devrait être un partenaire important. Elle a déjà engagé une collaboration avec les acteurs locaux (MJC, Conservatoire de Musique et de Danse) et manifeste le souhait de s'intégrer dans la vie locale.

8. Fête de la musique :

Grande réussite, saluée par tous, bien accompagnée par la météo. Le travail du groupe qui a monté le projet avec Thierry BOURCIER est à souligner.

Monsieur BOURCIER : je regrette qu'une partie de la ville n'ait pas souhaité s'associer.. On a monté ce que les gens souhaitaient mettre en forme. J'ai de l'espoir pour l'an prochain où il faudra faire en sorte que tous les quartiers soient concernés.

9. Véloroute :

La bande roulante de la compétence du Conseil Général sera inaugurée le 1^{er} juillet. Le deuxième intervenant au niveau des boucles touristiques et des aires d'accueil est un groupement de communautés de communes coordonné par le Pays. A Montbard nous sommes concernés pour la Marina : un marché complémentaire permettra de réhabiliter cet été les sanitaires de la halte nautique. Un animateur relevant de la compétence du SYMPACO sera chargé de travailler sur l'animation de la véloroute. Un complément sera à voir avec la gare pour que l'on puisse bénéficier du flux TGV et formaliser l'accueil à l'arrivée des cyclotouristes par le TGV.

10. Foire de Montbard :

Fin de l'épisode judiciaire de la foire opposant la Ville à Mme TRIPIER. Madame TRIPIER est déboutée par le rejet de son recours en révision et condamnée à verser 600 euros à la Ville. Ce dernier arrêt marque la fin de l'affaire.

11. Musée :

Projet muséographique : Le dossier est actuellement étudié au niveau financier. Le montant des travaux restant à réaliser s'élève à 3,5 millions d'euros pour lesquels une subvention de 648 000 euros est actée. Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Eric PALLOT, architecte en chef des monuments historiques, pour voir s'il était possible de différer certains travaux, extérieurs du moins. Nous allons rencontrer l'équipe TOMORROW dans le même sens. Une réunion est prévue avec les partenaires financiers le 7 juillet. La question est de savoir comment on peut absorber ce projet dans nos finances :

- en étalant, en différant les tranches,
- en obtenant des subventions supplémentaires, sachant que les travaux devront commencer avant le 17 janvier 2010 et être terminés au plus tard en 2014 pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention.

Animation Musée : un projet de convention Education Nationale/Ville a été déposé sur les pupitres. L'éducation Nationale s'engage à être responsable de l'organisation générale des ateliers, à mettre à disposition des personnels. A charge de la Ville : la mise à disposition des locaux, le libre accès à la salle d'exposition, l'ouverture des collections, la mise à disposition du personnel d'animation, la gratuité de l'entrée. Actuellement la collaboration est engagée. Nous souhaitons acter cet engagement La signature de la convention aura lieu à la rentrée avec un éclairage médiatique pour lancer la saison culturelle avec ces ateliers pédagogiques mis en place d'une manière intéressante en partenariat avec la S.N.M. (Société Naturaliste du Montbardois).

Madame TRONCON : le projet est intéressant, mais avec l'ouverture au canton n'y aura-t-il pas pléthore d'ateliers au détriment des visites?

Madame le Maire : c'est l'inspection de Châtillon qui engage le partenariat sur toute la circonscription. Je ne pense pas que l'accueil des élèves se fasse au détriment des visites. Pendant les deux ans des travaux du Musée de Châtillon nous aurons un afflux de petits châillonnais. Par la suite j'espère que cela sera plus équilibré sur les différents musées du secteur. L'Inspection prendRA en charge les transports.

Madame PORTE : de quel partenaire provient la subvention obtenue ? N'y a-t-il qu'une seule subvention ? A quelle hauteur de subvention doivent être financés ces travaux ? Plus on attend, plus le patrimoine déjà restauré pour un coût très important est appelé à se dégrader. Le Musée de Châtillon est en chantier : les subventions ne risquent-elles pas de s'en aller là bas ?

Madame le Maire : nous connaissons tous l'état des finances de l'Etat et on ne va pas aller vers des augmentations de subventions. La ville ne peut pas prendre à charge la totalité de 3,5 millions sur une année. Nous regardons toutes les possibilités pour réaliser ce projet qui nous est cher le plus rapidement possible mais pour que cela soit acceptable pour le budget et la population de Montbard. La subvention de l'Etat a été notifiée pour un montant de 648 000 €.

Madame PORTE : où en sont les demandes auprès du Conseil Général et du Conseil Régional ?

Madame le Maire : nous avons reçu une lettre du Conseil Régional qui est prêt à s'engager sur deux tranches de 300 000 €. Il n'y a aucun engagement de la part du Conseil général.

Madame PORTE : toutes les demandes ont été faites de notre côté ?

Madame le Maire : c'est pour cela qu'il y aura réunion d'un Comité de Pilotage le 7 juillet : il y aura autour de la table tous les partenaires financiers pour savoir à quelle hauteur chacun peut s'engager au regard du projet présenté.

12. Projet de la Jeune Chambre Economique :

- Annonce du prix C.C.I pour Mohamed ANTAR
- Remise ce jour d'un Prix au Conseil Général à Monsieur SANSALONI

Madame le Maire : Nous tenons à le féliciter chaleureusement.

Madame TRONCON : d'autant qu'il accueille volontiers les jeunes en apprentissage.

Monsieur PITAUD : et qu'il expose à la Foire.

13. Annonce du calendrier :

Madame le Maire :

- Vendredi 27 juin, nous aurons dans toute la France un Conseil Municipal exceptionnel pour élire les délégués aux Sénatoriales.

Date des prochains conseils municipaux (*prévisionnel*) :

- Vendredi 19 septembre : Point de rentrée, règlement intérieur du Conseil ...
- Lundi 17 novembre : ajustement des crédits 2008 sur le budget
- Lundi 15 décembre : D.O.B. (Débat d'Orientation Budgétaire)

Le vote du budget aura donc lieu avant le 15 février 2009.

14. Examen de vœux :

a) Vœu rentrée scolaire :

Monsieur RAVENET : nous avons pris un engagement auprès des enseignants, des syndicats, des associations de parents d'élèves pour sauver un certain nombre de filières en Haute Côte d'Or. Ce vœu a été présenté et voté par le Conseil Municipal de Venarey-les-Laumes.

Madame le Maire : Un vœu est un outil qui sert d'appui pour pouvoir se défendre.

Madame TRONCON : Autant dans la précédente municipalité nous nous sommes retrouvés ensemble, majorité et opposition, sur les questions concernant Montbard, autant il n'a jamais été question des autres villes.

Monsieur RAVENET : dans les discussions qui ont eu lieu, la stratégie du Rectorat est de « déshabiller Paul pour habiller Pierre ». Une démarche globale au niveau du territoire a été préférée.

Madame le Maire : ce n'était pas spécifiquement une démarche des syndicats mais d'un collectif de parents, d'enseignants pas forcément syndiqués; qui s'appuie sur l'aspect scolarité du territoire. On est obligé ici de défendre le territoire de Haute Côte d'Or et non pas seulement Montbard.

Monsieur RAVENET : à noter que les deux fédérations de parents d'élèves, FCPE et PEEP, s'étaient associées, ce qui ne s'était jamais vu en Haute Côte d'Or.

Madame le Maire : derrière ce vœu, il y a tout un travail, en arrière plan, de rencontres avec les acteurs qui peuvent aider au développement des formations dont nous avons besoin sur le Nord Côte d'Or : la ville, les entreprises, pour nous développer et pour que les habitants restent ici.

Madame TRONCON : la filière électronique ouvre aussi des portes sur des territoires autres que Montbard même si beaucoup d'élèves de cette section se sont implantés dans la région.

Monsieur RAVENET : les professeurs de la section ont confirmé que des élèves trouvaient à s'employer à proximité apportant ainsi un plus au tissu économique montbardois.

Madame le Maire : c'était une filière de « respiration » différente des autres.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

b) Vœu Centre Hospitalier Intercommunal :

Monsieur RAVENET : ce vœu est présenté en premier ici, devant le Conseil Municipal de Montbard. Il sera présenté ensuite à Venarey-les-Laumes. On ne sait pas encore ce que fera le Conseil Municipal de Châtillon. Il concerne la fermeture de la maternité de Châtillon.

Madame PORTE : le vendredi 20 juin est arrivé au domicile des conseillers la note de synthèse du conseil du 25 juin: rien sur la maternité. Lundi 23 juin, inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour : toujours rien. Ce soir, miracle ! proposition d'un vœu à l'adresse de l'ensemble des conseillers, vœu auquel je m'associe à 200 % Grâce à la mobilisation massive des citoyens, à l'action énergique des élus du Châtillonnais, l'adresse du

député Sauvadet à Madame la Ministre de la Santé, naître en Haute Côte d'Or ne semble plus impossible. Cependant, après le coup d'éclat de Mr Castilla à Sainte-Colombe-sur-Seine, nous, élus montbardois, qu'allons nous faire de plus percutant que ce vœu pour lequel je regrette qu'il n'y ait eu aucune concertation ? (*intervention exhaustive de Mme Porte en annexe*)

Madame le Maire : nous n'avons pas attendu ce vœu pour travailler. Nous avons soutenu Hubert Brigand : même si le ressenti de la fermeture de la maternité est différent à Châtillon, nous sommes venus comme soutien à sa démarche tant au niveau des interventions en Conseil d'Administration que dans la ville où se situe le service et nous affirmons fortement que Montbard/Châtillon n'est qu'un seul hôpital.

Madame PORTE : quand vous dites : *nous sommes intervenus ... je vais réunir mes conseillers*, j'aurais souhaité que nous fassions tous bloc et non pas que vous consultiez seulement Madame MONGOUACHON et Monsieur RAVENET.

Monsieur RAVENET : si le site de Châtillon ferme, l'étape suivante c'est Montbard et celle ensuite de Semur-en-Auxois. Voilà les plans à long terme qui sont dans les cartons.

Madame le Maire : le pouvoir de décision est aux mains de l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH). Pour défendre la santé sur le Nord Côte d'Or il faut s'unir avec Semur-en-Auxois et Châtillon-sur-Seine, réfléchir et travailler en termes d'aménagement du territoire.

Madame MONGOUACHON : l'important est de prévoir un maillage serré au niveau du territoire. Une lettre de médecins enseignants lance un cri d'alarme sur la démographie médicale; sur le manque d'enseignants en médecine générale et le manque d'étudiants dans cette filière. Dans un territoire comme le nôtre, il faut un partenariat entre l'hôpital et la Ville, pour essayer de construire quelque chose de cohérent.

Madame PORTE : pour combler ce maillage, vous pensez à une de maison de la Santé ?

Madame MONGOUACHON : Oui. Sans faire du catastrophisme il n'y a déjà plus de spécialistes dans la région. Pour faire de la prévention, du dépistage il faut développer l'attractivité de la médecine générale pour les jeunes. La Maison de la Santé peut être une solution.

Madame PORTE : J'espère que le dossier fermeture des urgences ne vient pas de remonter sur le haut du carton ?

Madame MONGOUACHON : Non. L'avis de tous les médecins de ville est que l'on a besoin des urgences, d'un partenariat avec l'hôpital. Une Maison de la Santé peut d'ailleurs être adossée à un hôpital comme à Givry. Il arrive même qu'une Maison de la santé soit dans un hôpital.

Madame GAUMET : ce qui risque de mettre en péril les urgences, c'est la fermeture de la maternité et de la chirurgie à Chatillon-sur-Seine. Le patient aura compris qu'il doit aller se faire opérer ailleurs et le personnel compétent fuit.

Madame MONGOUACHON : les hôpitaux proches sont la garantie pour l'accès aux soins et pour maintenir des médecins libéraux sur le territoire. Aucun jeune médecin ne viendra s'il n'y a pas d'hôpital ni d'urgences.

Monsieur RAVENET : le directeur de l'hôpital de Semur-en-Auxois essaie de monter une structure Maison de la Santé dans l'hôpital.

Madame MONGOUACHON : le directeur de l'hôpital de Semur-en-Auxois veut concerter avec tous les partenaires de la santé pour élaborer ce maillage et travailler en partenariat. C'est un projet constructif et non destructeur.

Madame le Maire : il faut créer un réseau de santé cohérent et performant pour avoir les mêmes chances ici en milieu rural que lorsqu'on habite Dijon et pour cela mettre en œuvre la réflexion et travailler sur tout le Nord Côte d'Or. Sur la santé, comme on le fait pour la formation.

Monsieur PIOTROWSKI : à Montbard le service des urgences accueille 30 personnes par jour. Si vous installez une Maison de la Santé, vous en enlevez 27 !

Madame MONGOUACHON : une Maison de la Santé ne retirera pas de consultations aux urgences mais permettra aux médecins de se libérer. Le problème actuel est que si l'on veut partir en vacances, on ne peut plus se faire remplacer. Quand on partira en retraite, on se sera pas remplacés. Les jeunes ne veulent plus de cette vie là. La structure de soins permettra aux médecins de pouvoir partir en congés.

Madame le Maire : il ne faut pas faire une analyse a priori mais d'abord travailler sur la réflexion.

Monsieur RAVENET : il y a 8 médecins sur Montbard. Que ces médecins travaillent individuellement ou en groupe, qu'est-ce que cela peut faire ?

Monsieur PIOTROWSKI : ce qui se passe aux urgences à Montbard pourrait être traité par la médecine générale. Y-a-t-il besoin de maintenir un service d'urgence pour les quelques cas graves qui peuvent se présenter ?

Madame le Maire : il y a des projets sur le site métallurgique donc des risques supérieurs d'accidents avec le recrutement de nouveaux employés. On ne peut se permettre de perdre les urgences. Il est même nécessaire de les maintenir et de les développer. On doit arrêter les polémiques stériles.

Madame KROL : mais quelle incompatibilité y-a-t-il entre une maison médicale et les urgences ?

Madame le Maire : L'hôpital, c'est l'A.R.H., la maison médicale, c'est la médecine de ville, la Sécurité Sociale. Deux mondes différents qui doivent se mettre autour d'une table pour réfléchir à la santé sur le territoire

Madame PORTE : quand vous parlez de médecine de ville, vous voulez dire libérale ? Et l'hôpital, c'est le service public qu'il faut défendre avant tout ?

Madame MONGOUACHON : c'est complémentaire. Sans service public, il n'y a pas de médecine générale. Il faut développer ce partenariat.

Madame GAUMET : un médecin généraliste n'est pas un urgentiste. Il faut laisser leur part à chacun, on ne peut comparer les deux.

Madame MONGOUACHON : rappelle que Madame Bachelot défend ce projet de maison de la santé qui peut être en territoire rural une solution efficace.

Monsieur RAVENET : sur ce que dit Monsieur Piotrowski, sur 30 interventions, il y en a 27 qui sont de la « bobologie » ; en quoi une maison de la santé altèrera la fréquentation des urgences ?

Monsieur COLLIGNON : il y a un potentiel de risque dans les usines; il faut pouvoir y répondre.

Monsieur PIOTROWSKI : si les Urgences ferment, on ira à Semur.

Madame le Maire : c'est grave ce que vous dites.

Madame GUARRO ROMEU : on a des services actifs à l'hôpital qui sans urgences ne fonctionneront plus.

Monsieur RAVENET : ce sont les attaques qui vont actuellement sur Châtillon qui menacent les urgences de Montbard et pourtant un urgentiste montbardois a voté contre le recrutement d'un chirurgien. Il y a ici quelque chose d'inexplicable et qui mériterait des explications.

Monsieur RIFLER : je ne peux m'exprimer là dessus étant tenu par mon devoir de réserve. Vous savez ce que la communauté médicale a voté. La C.M.E. s'est exprimée en votant contre le recrutement du chirurgien non pas pour ne pas recruter mais pour avoir une formalisation pérenne de la chirurgie sur le C.H.I.

Le vœu pour le maintien de la maternité et la chirurgie au C.H.I. de Châtillon-sur-Seine/Montbard est adopté par 28 voix pour, Mr le Dr RIFLER ne participant pas au vote.

Madame le Maire : j'ai aussi reçu un courrier des maires P.S. de l'arrondissement de Clamecy sur la réforme hospitalière et le maintien des médecins libéraux. Nous apporterons notre soutien aux élus nivernais.

Monsieur PITAUD demande la parole au nom du groupe « Montbard Naturellement »

« Madame le Maire,

Dans votre premier édito du magazine municipal, vous affirmez, je cite : 3aujourd'hui mon équipe est en place et prend en mains les dossiers de la commune ». Que pensez vous des 3 mois qu'il a fallu pour que la commission essentielle, vous en conviendrez, sur les affaires économiques se réunisse !

Ce soir indiquez-nous je vous prie les premières initiatives précédant les décisions à prendre en la matière ; La représentation municipale souhaite connaître l'état des contacts que vous auriez pu prendre avec les responsables du Pôle Nucléaire Bourguignon.

Quelles sont en outre toujours sur ce sujet les perspectives d'emploi développées en début d'année par les capitaines d'industrie sur le site métallurgique après votre décision de hausse démesurée de la Taxe Professionnelle ?

0% en êtes vous de votre réflexion sur les contacts concernant le maintien indispensable de la gare TGV ?

Force est de déplorer que les délais de mobilisation et l'interrogation des élus siégeant à la commission des affaires culturelles sont de même nature que ceux évoqués précédemment.

Sur ce dossier je veux parler du musée Buffon, dans lequel les décisions et les projets sont attendues par la D.R.A.C. et la direction des musées de France avant la période estivale... Où en sommes nous ?

Les demandes de subventions pour la suite du projet et disponibles à hauteur de 80 % en ce qui concerne la 3^{ème} tranche relative à la muséographie doivent être sollicitées avant début juillet. ? quid ??? »

Madame le Maire : concernant le site métallurgique, nous avons visité 4 des 6 usines. Nous y avons rencontré tous les responsables qui nous ont affirmé que la période de la fiscalité était terminée et qu'il fallait travailler sur l'avenir. J'ai signé lundi un permis de construire pour le développement de Métal Déployé Resistor. La ville viendra en appui sur l'accès dont ils ont besoin. D'autres projets sont en cours à Valinox mais ils ne sont pas encore actés. Vous serez tenus au courant des avancées. Une collaboration étroite s'organise pour développer le logement; le travail féminin (avec les entrepreneurs de l'Auxois), les formations.

Pour le musée, merci de me donner vos sources par rapport aux chiffres avancés et aux délais... J'ai vu l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, rendez-vous est pris avec le cabinet d'architecture Tomorrow et la réunion avec les partenaires financiers doit avoir lieu le 7 juillet. On travaille étroitement avec le conservateur pour faire avancer ce dossier. On court après beaucoup de choses, on doit répondre aux attentes des services, de la population, des associations. La mise en parenthèses de la vie communale pendant la campagne électorale a ralenti l'activité et à l'arrivée la « poussée » est très lourde : tout est à lancer maintenant en parallèle avec nos projets.

Madame DROYER : nous avons travaillé dans l'urgence. Nous sommes arrivés en avril, les principales actions prévues étaient en mai-juin, il a fallu faire vite : fête de la musique, 14 juillet. Il faut maintenant envisager nos projets, ceux de l'équipe, qui ne sont pas encore mis en place.

Madame KROL : concernant le pôle économique, le secteur est très vaste.

- C'est le développement économique qui suppose beaucoup de contacts avec les entreprises, les commerçants, les artisans pour faire le premier bilan des attentes.
- C'est aussi le développement du tourisme. On a déjà commencé à y réfléchir : la première commission s'est réunie lundi, mais il n'en est pas encore sorti de décision. C'est un domaine trop vague et trop vaste encore.
- C'est la question du camping et il y a beaucoup de travail pour mettre en valeur ce superbe camping. Des tas de chantiers sont en route.
- Au plan communication il y a énormément de travail à faire : T.G.V., commerces, tourisme, communication dans nos murs, hors nos murs ...

Un état des lieux nécessaire est à faire dans tous ces domaines diversifiés. On est au stade de la réflexion mais une mise en action sera faite dès septembre. Concernant la communication encore, le Reflet Montbardois lancé hors délai a pu paraître à Montbard pour la Fête de la Musique.

Monsieur PITAUD : sans mésestimer le tourisme, ma question et mon grand souci porte sur ce que projette de faire le Pôle Nucléaire (délocalisation à l'étranger ?). Quant à la communication c'est un vrai métier et il faudra se pencher sur le fait d'avoir à confier cette tâche à un professionnel. Le bulletin n'a été distribué que sur la ville et non plus sur l'ensemble de la communauté de communes, il faudra prévenir les annonceurs que la zone de diffusion est réduite.

Madame le Maire : les délais de la Poste ne nous auraient pas permis de distribuer le bulletin avant la fête de la musique. La distribution a été assurée par le petit groupe qui avait en charge ce bulletin. Les annonceurs sont gérés par l'imprimerie. Un groupe de réflexion sera mis en place pour savoir s'il y a lieu de distribuer l'information sur tout le canton.

Monsieur PITAUD : peut-être que la communauté de communes serait preneuse ?

Madame PORTE : Pour ce que dit Madame KROL, vous n'arrivez pas avec rien. Vous avez bien un programme de développement économique? En ce qui concerne le Pôle Nucléaire on ne peut s'appuyer sur les pôles de compétitivité : le pôle nucléaire Bourguignon arrive en fin de peloton 66/71 dans les résultats de l'audit sur les 71 pôles de compétitivité français. La prudence est de mise.

Sur la distribution du Reflet, celle-ci n'a été faite que par les élus de « Montbard J'y Crois ». Sans doute les élus de l'opposition n'avaient-ils pas les galons nécessaires Vous avez détourné un outil de communication municipale au profit de la propagande de votre seul groupe et retiré mission au service public de la Poste. Par ailleurs, le Reflet a été distribué juste intra-muros, « *bonjour la com!* »

Madame le Maire : concernant le pôle nucléaire sur Montbard, en terme de bénéfice, il se porte bien. Confronté à un chômage structurel, son gros souci c'est de trouver des formations, des logements, pour une population nouvelle.

Monsieur CAMUS : Le projet n'est pas le PNB, c'est un projet Valinox avec un financement usine. Le seul souci c'est de trouver du personnel et de pouvoir le loger.

Madame PORTE : avez vous des informations sur la santé de Bliss ?

Monsieur CAMUS : c'est le rachat du brevet de Bliss qui intéressait Haco . Une maintenance minimale est assurée, et il est vrai que le gros est maintenant délocalisé en Tchéquie.

Madame le Maire : pour le bulletin, vous exagérez en parlant d'outil de propagande. On a fait un bulletin salué pour la clarté de ses informations. Ce n'est pas « Montbard j'y crois » qui l'a distribué mais le groupe qui a travaillé sur ce bulletin. En ce qui concerne la communication, je rejoins Jacky PITAUD, celle-ci doit être faite par un professionnel.

Madame PORTE : la communication fait partie des attributions de la commission développement économique, donc il est dommageable que celle-ci ne se soit pas réunie avant le 23 juin.

Madame le Maire : je crois qu'en trois mois le travail réalisé est déjà important.

APPROBATION DES PRECEDENTS COMPTES-RENDUS :

Madame le Maire : Monsieur JULIEN a fait une demande relativement à son intervention lors du Conseil du 14 avril. Le texte sera annexé au présent compte-rendu.

Madame PORTE : conteste vivement la rédaction des comptes-rendus des conseils des 4, 14 et 21 avril, les interventions y apparaissent tronquées et déformées. Elle demande en conséquence au Maire de reporter au prochain conseil l'approbation de ces comptes-rendus (cf. en annexe l'intervention exhaustive de Mme Porte).

Madame le Maire : ces comptes-rendus ne sont pas des minutes de séances. Le compte-rendu est fait par un secrétaire de séance avec l'appui des services. Tout conseiller a le droit de faire des remarques. Celles-ci sont annexées au compte-rendu suivant. Rien ne sera donc modifié dans les comptes-rendus actuels. Les comptes-rendus et les remarques seront mis en lignes sans aucune difficulté. Si on veut que les propos ne soient pas déformés, on joint au secrétaire de séance les interventions écrites.

Madame PORTE : Tout n'est pas prévu en séance, il y a de la spontanéité.

Madame le Maire : le fond est validé, on ne repassera pas en conseil.

Les comptes-rendus des conseils des 4; 14 et 21 avril 2008 sont approuvés par 28 voix pour et 1 voix contre (Mme PORTE)

01 A et B – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur Guillaume REMOND est installé officiellement en qualité de conseiller municipal et désigné au sein des diverses commissions.

02 – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS :

A/ Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Madame le Maire : vous m'aviez autorisée à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant maximal annuel de 1 million d'euros. Nous avons demandé une ouverture de crédit auprès de DEXIA pour 500 000 euros. Une trésorerie suivie a été établie entre les services et la perception et nous avons aujourd'hui remboursé cette ligne.

Monsieur PITAUD : il y a une obligation de nous donner la destination des fonds.

Madame le Maire : cette ligne sert à assurer le quotidien en terme de trésorerie. Ce n'est pas un emprunt. Je vous informe seulement de l'ouverture, du tirage et du remboursement de cette ligne.

B/ Signature d'une convention avec la Foire :

Monsieur LAURIN : le Comité de la Foire craignait un arrêt de cette manifestation suite à l'élection de la nouvelle municipalité. Une mise au point a été faite avec le Comité. L'édition 2008 est bien avancée.

Monsieur PITAUD : pour avoir été vice-président de la Foire Régionale pendant 10 ans et animateur plusieurs années, je puis vous dire que c'est une manifestation à privilégier. Au cas où ... une subvention d'équilibre est-elle prévue ?

Madame le Maire : oui.

Le conseil donne acte au Maire de cette décision.

03 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (modification de la délibération du 4 avril 2008)

Madame le Maire : il s'agit d'une mise aux normes et notamment de limiter à 2 millions d'euros le montant d'emprunt que peut réaliser le Maire par délégation. Au delà, ce serait au Conseil d'en décider.

Madame PORTE : je m'inquiète : va-t-on prêter de l'argent à une ville en faillite ?

Madame le Maire : ce n'est pas la question. Aujourd'hui il s'agit de la délégation d'attributions du Conseil au Maire. Pour vous répondre : il a été clairement indiqué dans le bulletin municipal que l'emprunt serait limité cette année à 2 Millions d'euros. On ne peut me demander de réaliser le musée, le logement et de ne plus rien faire derrière. Cette gestion à l'équilibre a été inscrite dans le contrat élus-citoyens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

04 A/B/C – ELECTIONS DES REPRESENTANTS ELUS AU C.T.P. :

Monsieur PITAUD : nous ne prendrons pas part au vote car la liste ne nous est pas ouverte. Je rappelle que le CTP ne prononce qu'un avis et que c'est le Conseil qui prend la décision finale.

Madame PORTE : je prendrai part au vote car il faut bien que le CTP fonctionne.

Les délibérations 4 A, 4 B et 4 C sont adoptées par 23 voix pour, les élus de la liste Montbard naturellement ne prenant pas part au vote,

05 A et B- INDEMNITES DES ELUS :

Madame le Maire : nous devons redélibérer uniquement pour un problème de forme, il n'y a pas un centime de différence.

Monsieur PITAUD : si les taux varient, cela doit changer quelque chose.

Madame le Maire : non, l'enveloppe globale est respectée.

Madame PORTE : vous avez omis de joindre à la délibération du 4 avril un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus. C'est pourtant une obligation prévue par la loi dans le but d'améliorer la transparence sur le régime indemnitaire des élus. Le contrôle de légalité vous a épinglée ([déclaration de Mme Porte en intégralité en annexe](#)).

Madame le Maire : je n'ai pas été « épinglée » par le sous-préfet. Il s'agit seulement d'une erreur de présentation comme pour 17 communes alentours.

Madame TRONCON : concernant la première délibération prise le 4 avril, il n'est pas noté dans le compte-rendu s'il y avait eu des voix contre.

Délibération n°5 A (retrait de la délibération du 4 avril) : adoption à l'unanimité.

Délibération n° 5 B : adoptée par 22 voix pour et 7 voix contre (groupe Montbard naturellement + 1 ensemble pour Montbard).

06 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS :

Monsieur BONNAMY : par rapport à la liste précédente, nous avons reconduit 7 personnes.

Monsieur PITAUD : pour information, c'est 1 journée complète d'affilée voire 1,5 journée de travail.

Madame le Maire : la commission se réunit une fois par an mais c'est très dense. On y examine une éventuelle révision de valeurs locatives. Il ne s'agit aujourd'hui que d'une proposition de liste. Les services fiscaux font le choix.

Le conseil donne son accord.

07 – CREATION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE ET PROJET DE CESSION D'UN TERRAIN A O.P.H. :

Madame le Maire : au P.L.U. aux Perrières, à l'endroit où les gendarmes souhaitent s'installer, des équipements collectifs avaient été prévus. Au plan administratif, le dossier devrait être complet au 31 décembre 2008. Les délais imposés sont donc très courts. Mais il est important d'avoir une gendarmerie à Montbard. L'accord de la commune sur le projet de création d'une gendarmerie permettra de fixer le nombre de gendarmes sur le territoire, évitera le risque de voir partir leurs enfants sur une autre commune et libérera des logements qui sont occupés par des gendarmes aux Bordes.

Madame TRONCON : se déclare tout à fait d'accord.

Madame le Maire : il y a eu plusieurs propositions d'implantation d'une caserne de gendarmerie. La première près du centre nautique n'a pas été validée par la hiérarchie. Puis il a été question de la route de Dijon (mais le terrain conviendrait mieux à une implantation commerciale). Ensuite et enfin, aux Perrières sur un terrain communal. Les gendarmes ont besoin de 1,5 hectares. Il faudra découper la parcelle en pensant bien à l'équipement futur de la zone. Pour l'heure, il nous faut valider la démarche pour que l'on puisse valider l'opération.

Monsieur PITAUD : de quelle manière se ferait la cession ? A l'euro symbolique ?

Madame TRONCON : Dans ce cas, pourquoi solliciter l'avis des domaines ?

Madame le Maire : parce qu'en cas de cession par la commune, l'avis des domaines est obligatoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

08 – CESSION D'UN BATIMENT AU CENTRE HOSPITALIER :

Madame le Maire : un contrat de location-vente du bâtiment de l'ancienne Sous-Préfecture, rue Auguste Carré avait été passé entre la Ville de Montbard et le Centre Hospitalier pour une durée de 20 années, au terme desquelles le Centre Hospitalier serait de plein droit propriétaire des lieux. Il s'agit simplement aujourd'hui d'acter la vente.

Monsieur PITAUD : demande de vérifier le numéro dans la rue (26 et non 2).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

09 – MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ANCIENNE DECHARGE :

Madame le Maire : il n'y aura pas de décharge de classe 3 (pour les artisans ...) tant qu'on aura pas réhabilité les anciennes décharges, d'où ce P.V. de transfert. Une étude a été

réalisée par le Conseil Général sur la réhabilitation de toutes les décharges du canton, avec classement en catégories et étalement des travaux. Pour 10 décharges dont Montbard, une étude complémentaire est nécessaire pour savoir quels sont les travaux à réaliser, savoir ce qu'on en fera (compost...). Pour l'heure, il s'agit de neutraliser les pollutions. Les PV de transferts ont tous été faits sauf pour Montbard et Touillon (où il y a un problème foncier).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 – CREATION D'UN MARCHÉ SAISONNIER :

Madame GAUMET : projet à l'initiative des commerçants du quartier de la Brenne. Huit commerçants seraient intéressés : producteurs et gens du terroir qui ne vendraient que des produits régionaux. La circulation sera arrêtée sur une partie de la rue. Des animations pourraient être mises en place.

Madame le Maire : un magicien ... quelque chose qui puisse donner un petit attrait pour que les Montbardois viennent. Je remercie les commerçants du quartier et les élus qui s'impliquent en soutien de proposition.

Madame GAUMET : peut-être faudra-t-il prévoir un pot sur un des marchés : les commerçants veulent voir les élus ...

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11 – DENOMINATION DES TRIBUNES DU STADE :

Monsieur LAURIN : Beaucoup connaissent Monsieur Philippe PUCCIANI décédé à la suite d'une longue maladie. Des contacts ont été pris avec l'AGM Foot (aujourd'hui Montbard – Venarey Football) pour dénommer la tribune du stade Philippe PUCCIANI. Au départ, cela a été une idée d'amis, puis on a contacté sa famille pour avoir son accord. On a profité des 50 ans de l'A.G.M. pour proposer une plaque et l'inaugurer. Les deux enfants de Philippe PUCCIANI ont dévoilé la plaque. Mais les tribunes étant un bâtiment communal, une délibération est nécessaire pour leur donner un nom. Par la suite, on pourra faire quelque chose de plus officiel.

Monsieur PITAUD : le stade de foot a été baptisé P.J. MATIGNY. Mais il n'a jamais été inauguré. Si on fait quelque chose un jour pour les tribunes, il conviendrait de le faire aussi pour le stade.

Madame TRONCON : Philippe PUCCIANI était un sportif apprécié.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12 – AUTORISATION A ACCORDER A L'OFFICE DE TOURISME D'EFFECTUER DES OPERATIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DE VOYAGES :

Madame le Maire : c'est une délibération de pure forme.

Monsieur PITAUD : l'Office de Tourisme relève maintenant de la compétence de la communauté de communes...

Madame le Maire : chaque ville doit autoriser ceci sur son territoire.

Madame TRONCON : c'est sur le lieu de commercialisation que l'autorisation doit être donnée.

Madame le Maire : Oui.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13 – RAPPORT SUR LA QUALITE DES EAUX :

Madame GAUMET : nous avons à Montbard une eau de bonne qualité pour le prix de 13,71 € le m3. Il y a 2 167 abonnés. Le service est assuré en régie par la Ville. Pour les travaux : on poursuit le remplacement des branchements plomb (déjà 400). Le service des eaux est à féliciter.

Monsieur PITAUD : il faut s'attacher à garder ce service en régie. Les chiffres ont leur importance : il n'y a que 680 000 m3 de prélevés dans la nappe. De très gros efforts ont été faits sur les fuites. De 70% de fuites, on est passé à 30% . Nous sommes en avance sur la mise aux normes des branchements plomb et c'est une bonne chose pour la santé publique que la suppression de ces branchements.

Madame TRONCON : c'est une bonne initiative de la Municipalité précédente.

Madame le Maire : s'il y a une action de l'ancienne municipalité à garder, c'est celle-là.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

14 A – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL A ELIRE AU PROCHAIN C.T.P. :

Madame PORTE : vous êtes bien sûre du chiffre ? 5 représentants ?

Madame le Maire : j'ai fait vérifier avant : dans les communes de taille de Montbard c'est entre 3 et 5 représentants.

Monsieur PITAUD : il est dommage qu'il n'y ait pas de place pour l'opposition au CTP. La majorité est juge et partie mais je comprends votre position.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14 B - CTP : Rattachement des agents du CCAS et de la caisse des écoles Création d'un CTP unique :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS :

15 – SUBVENTION A ATTRIBUER A L'ASSOCIATION CULTURELLE EN AUXOIS :

Monsieur PITAUD : l'association les Musicales en Auxois anime l'Auxois sur des musiques classiques en passant de village en village du 1^{er} au 15 août.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16 – SUBVENTION A ATTRIBUER AUX TROMPETTES MONTBARDOISES POUR LA MANIFESTATION : « Moi, j'aime la Trompette »

Madame PORTE : peut-on avoir le détail de l'utilisation des fonds ?

Madame le Maire : transport et logement pour les intervenants.

Monsieur PITAUD : il faudrait faire passer le message aux associations de présenter un budget avant.

Madame le Maire : cette situation est liée au blocage dû à la campagne électorale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17 – SUBVENTION A ATTRIBUER A LA M.J.C. – PROJET ZOLA :

Madame DROYER : Le projet sera réalisé par la M.J.C. en partenariat avec l'association ACOF'ART sur la mémoire de cette barre et surtout de ce quartier. ACOF'ART réalisera un livre-objet présentant les différents aspects de la mémoire de ce quartier.

Monsieur PITAUD : s'inquiète des salaires apparaissant dans les dépenses. N'y a-t-il pas double emploi avec les salaires de la MJC ? Il propose de reporter la décision et de prendre ceci en compte au niveau du budget de la MJC l'an prochain en intégrant la participation de la ville dans la subvention de fonctionnement attribuée à la MJC.

Madame le Maire : des salaires ont été valorisés pour permettre l'obtention de subventions (salaires ACOF'ART, MJC). Je vous propose de valider ce projet, de l'appuyer sur ce qu'il représente et va représenter, mais qu'à l'avenir ce type de sollicitation soit intégré dans la demande de subvention annuelle de fonctionnement de la M.J.C.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

18 – SUBVENTION A LA M.J.C. POUR UNE ACTION DE PROMOTION DE LA SANTE :

Madame MONGOUACHON : c'est une animation estivale en direction des jeunes « le kit de survie » sur les addictions (alcool, tabac, cannabis). Ils demandent 50 €.

Monsieur PITAUD : ceci correspond à une vraie mission d'information sur le terrain.

Madame le Maire : je ne sais pas si vous connaissez la Roulotte. Jointe à des concerts, sans juger, simple information délivrée sur les addictions. Très efficace ...

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

19 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA REHABILITATION DE LOGEMENTS PAR DES PERSONNES DE DROIT PRIVE (P.I.G., façades) :

Madame le Maire : La Trésorerie a souhaité que l'on précise les bénéficiaires pour verser la subvention. 118 000 € ont été budgétisés. Le délai du contrat était très court. Ce n'est que maintenant que l'on reçoit des dossiers. Il serait peut-être intéressant de savoir si on peut relancer l'opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION

20 – FESTIVAL DE JAZZ :

Madame DROYER : le budget est de 30 000 €. 10 000 € sont sollicités auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Madame le Maire : c'est beaucoup d'investissement de la part de nos services et de Jean-Luc CLERGEOT, dont je salue le travail.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PRIX DES PEINTRES DANS LA RUE :

Madame le Maire : le prix est payé par l'Office de Tourisme mais il s'intitule « Prix de la Ville de Montbard »

Monsieur PITAUD : j'aurais souhaité à cette occasion remettre les prix que j'ai offert... ce que vous avez fait à ma place. Il faut rendre à Jules ce qui appartient à César.

La question ne donne pas lieu à délibération.

ATTRIBUTION DE PRIX

21 – CONCOURS DE PETANQUE DU 14 JUILLET :

Monsieur LAURIN : en principe ce concours a lieu au Parc. Une petite somme était attribuée pour ce concours de pétanque. Mais il a pris de plus en plus d'ampleur avec davantage de participants. Il est proposé au Conseil de porter l'ensemble des prix à 300 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22 – TRAVAUX O.N.F. DANS LA FORET DE CANOT :

Monsieur COMBETTE : l'O.N.F. avait présenté un dossier sur le programme d'investissement 2008 d'un montant de 16 000 € dont une partie de régénération subventionnée à 80 %. Les autres travaux peuvent être reportés.

Madame TRONCON : cela correspond t-il à la délibération de décembre ?

Madame WOLF : Non, en décembre, il s'agissait de la programmation 2007. Aujourd'hui la délibération porte sur la programmation 2008.

Madame le Maire annonce une visite des bois communaux ce samedi 27 juin.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

23 – REPRISE DE L'EXUTOIRE DE CORBETON (Marché de travaux) :

Madame le Maire : les consultations se sont révélées infructueuses, car supérieures à l'estimation. Nous avons donc relancé sous la forme d'un marché « négocié ». ceci permettra le raccordement de Marmagne. Les quelques problèmes de remontées d'eau dans les garages, peuvent encore attendre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MARCHÉS

24 – AMENAGEMENT DE L'ENTREE OUEST – AVENANT n° 2 :

Madame PORTE : cette délibération devait-elle forcément passer en conseil municipal puisque de toute façon, 5% d'imprévus sont autorisés sans avenant ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25 – 26 – VETEMENTS PROTECTEURS – AVENANTS :

Ces avenants concernent des prix supplémentaires à introduire dans le marché.

27 – MARCHE DE FOURNITURES DE PAPETERIE :

Concerne l'introduction d'une formule d'actualisation.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

28 – MARCHE DES TRANSPORTS SCOLAIRES :

Madame le Maire : depuis 3 ans il relève de la compétence communautaire de prendre en charge 12 trajets piscine par an pour les enfants du cycle 3. L'offre pour autant ne sera pas modifiée mais la prise en charge de ces déplacements sera demandée à la Communauté de Communes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29 – MODIFICATION DES TARIFS CAMPING :

Madame KROL : je m'en excuse pour les services qui y ont travaillé en urgence, mais avant de revoir les tarifs, il a lieu de remettre les choses à plat. Par exemple la location des mobil-homes n'est pas possible sur un week-end : il faut prendre le temps de comprendre. Dès septembre nous travaillerons à la tarification 2009.

Madame le Maire : comme pour les tarifs de l'école de musique : c'est une décision politique et on n'a pas voulu travailler dans l'urgence. En modifiant ponctuellement 1 ou 2 tarifs, on aurait peut-être amélioré les choses. Mais une refonte globale des tarifs est préférable.

FINANCES – BUDGET

30 – INDEMNITES DE CONSEIL DU TRESORIER :

Madame TRONCON : vous avez décidé de voter cette indemnité au taux de 100 %. Auparavant votre groupe votait contre.

Madame le Maire : l'implication du Trésorier dans l'analyse financière le justifie.

Madame TRONCON : donc, tout dépendra de l'action du trésorier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31 à 43 – COMPTES ADMINSTRATIFS ET DE GESTION :

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

44 – ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil décide d'un report en septembre.

45 – ADMISSIONS EN NON VALEUR BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT :

Monsieur PITAUD : comment faire pression pour que chaque débiteur paye son eau ?

Madame le Maire : c'est le Trésorier qui effectue les démarches.

Le Conseil décide d'un report en septembre.

46 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL :

Jeux d'écriture + un titre annulé (problème de changement du mode de chauffage au CCAS – la régularisation sera faite en septembre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

47 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT :

Ecriture d'ordre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

48 – APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLU (silo à boues) :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : (liste des questions de Mme Porte en annexe)

Madame le Maire : reste une question de Madame Porte ; ses autres questions ont été abordées au cours de la séance. C'est le président du groupe Montbard J'y Crois qui va répondre. La question porte sur les panneaux d'opinion.

Madame PORTE : les questions diverses sont abordées après 4 h 30 de conseil. Je souhaite vous interpeller sur l'utilisation des panneaux d'opinion à des fins commerciales (promotion de CD, cirques...) avec des affiches recouvrant l'expression des citoyens à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'affiches de la ville.

Les affiches pour la Fête de la Musique recouvrant ces panneaux sont-elles vraiment à leur place quand elles n'ont pas été carrément placardées en affichage sauvage. J'ai remarqué au cours de mes déplacements un affichage sauvage à Semur, Précy avec les affiches de la ville. Savoir communiquer est un métier, cette façon de faire n'est valorisante ni pour cette manifestation ni pour la Ville.

La Municipalité ne doit-elle pas être exemplaire, quand bien même elle recourt pour l'affichage aux services d'une association, peut-être rémunérée, donc, ne doit-elle pas être exemplaire en respectant la loi et le droit constitutionnel de la liberté d'expression ?

Monsieur RAVENET : Concernant l'affichage sur les panneaux d'opinion, on adhèrera à une partie de votre propos. Il y a une utilisation des panneaux tacitement acceptée par tous depuis leur installation par Michel Protte. Sur la question de l'affichage sauvage, faut-il à tout prix faire respecter la loi, le problème est que l'on devrait vous verbaliser avec l'association Montbard Avenir.

Madame PORTE : je m'attendais à ce type de remarque mais vous êtes élu et vous me dites : on peut faire de l'affichage sauvage. Je n'ai aucune leçon à recevoir de l'ex-candidate qui a largement utilisé ces panneaux en dehors de la période électorale pour se faire connaître, y compris en affichage sauvage.

Madame le Maire : personne ne m'a rien dit à ce sujet.

Monsieur LAURIN : arrêtez de nous faire des leçons de morale.

Madame PORTE : c'est vous qui m'en faites. Vous retournez les choses. Il est minuit et demi, il y a 4 h 30 de séance derrière nous, bientôt nous serons à la bougie : c'est une façon de passer à la trappe les questions diverses. Je repose la question : en tant que municipalité, comment, Monsieur Ravenet, pouvez vous dire qu'on peut ne pas respecter la loi. Répondez moi sur l'affichage sauvage, les employés municipaux ont-ils été autorisés à coller n'importe où ?

Monsieur RAVENET : je n'ai pas dit cela. On s'est posé la question car si on fait de la traque à l'affichage des associations, c'est un engrenage infernal. Il faut repenser plus globalement le système d'affichage et banaliser des zones pour un équilibre entre l'affichage commercial et l'affichage d'opinion.

Madame PORTE : concernant les panneaux d'expression libre régis par la loi de 1979, je vous demande de faire attention à leur utilisation qui peut être le fait d'associations, des partis politiques, de n'importe quel citoyen mais y trouver de la promotion de type commercial, cela me gêne. Vous n'avez pas répondu à ma question sur qui a réalisé l'affichage ?

Monsieur RAVENET : je veux bien faire la traque aux cirques qui mettent leurs panneaux sur les lampadaires mais on ne s'en sort plus

Madame le Maire : il y a une utilisation tacite des panneaux d'opinion ou sauvage sur des endroits en ville, il faut valoriser ces zones pour que chacun ait sa place. Des propositions sont faites par le Pays pour l'affichage culturel. Je ne serai pas dans la répression.

Madame PORTE : est-ce que ce sont les employés qui ont réalisés l'affichage pour la Fête de la Musique ?

Monsieur BOURCIER : la distribution, l'affichage, la promotion radio, les mailings ont été réalisés par l'association Dans ta Face à un prix légèrement supérieur que ce qui se faisait mais la distribution est sur le canton, il y avait 500 affiches à distribuer. J'ai eu des retours sur la façon dont l'affichage a été fait. C'était une expérience , on ne renouvellera peut-être pas ce mode de distribution.

Madame PORTE : D'autres associations ont-elles été sollicitées ?

Monsieur BOURCIER : Non, uniquement l'association Dans ta Face.

La séance est levée à 0 h 35

Le Maire,

Christelle SILVESTRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2008

DECLARATIONS DE Madame Laurence PORTE

Vœu Centre Hospitalier Intercommunal :

Vendredi 20 juin est arrivé au domicile des conseillers la note de synthèse du conseil du 25 juin: rien sur la question de la maternité; lundi 23 juin, autre courrier pour inscrire à l'ordre du jour de nouveaux points: toujours rien sur l'hôpital; ce soir, miracle : ce vœu à l'adresse de l'ensemble de vos conseillers auquel je m'associe à 200% en apportant quelques remarques. Grâce à la mobilisation massive des citoyens et l'action énergique des élus du Châtillonnais notamment Hubert Brigand, l'adresse du député Sauvadet à Madame la Ministre de la Santé, naître en Haute Côte d'Or ne semble plus impossible.« Oui il faut une maternité » avez-vous déclaré à la délégation du Parti ouvrier indépendant reçue le 6 juin avec monsieur Ravenet. Vous « soutenez totalement la position des élus du Châtillonnais » . Je suis entièrement d'accord avec vous.

Cependant , à l'heure où certains élus ont pris des décisions de soutien ce que nous allons enfin faire voire ont été jusqu'au coup d'éclat très médiatisé d'arrêté d'interdiction de procréer (F.Castella, Sainte-Colombe-sur-Seine) en passant par la menace de ne pas procéder à la désignation des délégués devant voter pour les sénatoriales de septembre: qu'avons nous fait, nous, élus montbarfois de plus percutant et en concertation alors même que vous déclariez dans *Le Bien Public* du 10 juin que vous alliez vous réunir avec vos conseillers afin de décider de la manière dont nous ferions pression.

Indemnités des élus

Je finirai presque par m'apitoyer et penser qu'un collaborateur de cabinet est nécessaire pour éviter ce genre d'erreur. Vous avez omis de joindre à la délibération du 4 avril portant sur les indemnités de fonction un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux 16 élus sur 22 du groupe majoritaire.

Cette obligation légale depuis la loi de démocratie de proximité de 2002 a pour but d'améliorer la transparence du régime indemnitaire des élus. Et justement, le dossier central du reflet montbarfois titre « courage politique et transparence de l'action publique » : on voit les limites de la transparence heureusement épinglé par monsieur le sous-préfet, quant au courage politique : aurez vous celui de baisser de 20 % l'enveloppe indemnitaire ce qui représenterait une économie pour la collectivité de 147 672 €? Ne me dites pas que je me répète car il y a des refrains auquel il faut dès maintenant vous habituer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2008

Le 22 juin 2008 / Questions de Laurence PORTE, élue d'Ensemble pour Montbard à l'attention de
Madame le Maire

Question n° 1. Soutien pour le maintien de la maternité du centre hospitalier intercommunal de Châtillon / Montbard

Grâce à la mobilisation massive des citoyens et l'action énergique des élus du Châtillonnais notamment Hubert Brigand, l'adresse du député Sauvadet à Madame la Ministre de la Santé, naître en Haute Côte d'Or ne semble plus impossible.

« Oui il faut une maternité » avez-vous déclaré d'une part à la délégation du comité de Montbard du Parti ouvrier indépendant reçue le 6 juin avec monsieur Ravenet et d'autre part, « je soutiens totalement la position des élus du Châtillonnais » (lu dans le *Châtillonnais et l'Auxois* du 12 juin 2008). Je suis entièrement d'accord avec vous.

Cependant , à l'heure où certains élus ont pris des délibérations de soutien voire ont été jusqu'au coup d'éclat très médiatisé d'arrêté d'interdiction de procréer (F.Castella, Sainte-Colombe-sur-Seine) en passant par la menace de ne pas procéder à la désignation des délégués devant voter pour les sénatoriales de septembre: qu'avons nous fait, nous, élus montbardois? Quelle prise de position politique majoritaire avons nous pu prendre ? ... Alors même que vous déclariez dans *Le Bien Public* du 10 juin que vous alliez vous réunir avec vos conseillers afin de décider de la manière dont nous ferions pression...

Question n°2. Utilisation des panneaux de libre expression.

Je souhaite vous interpellier sur l'utilisation des panneaux d'opinion à des fins commerciales (promotion de CD, cirques...) avec des affiches recouvrant l'expression des citoyens à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'affiches de la ville.

Les affiches pour la Fête de la Musique recouvrant ces panneaux sont-elles vraiment à leur place quand elles n'ont pas été carrément placardées en affichage sauvage ce qui n'est valorisant ni pour cette manifestation ni pour la Ville?

La Municipalité ne doit -elle pas être exemplaire en respectant la loi et le droit constitutionnel de la liberté d'expression?

Question n°3. Diffusion du magazine municipal

Vous avez décidé de façon unilatérale de diffuser le premier n° du *Reflets montbardois* de votre mandat en le faisant distribuer chez les particuliers par les élus de Montbard J'Y Crois. Les élus de l'opposition n'ayant pas été sollicités faute probablement de galons suffisants pour devenir les commis de la République.

Je suis choquée à la fois par cette façon de détourner un outil de communication municipale en outil de propagande et également par le retrait de cette mission au service public de la Poste.

Par ailleurs, la diffusion a été restreinte à la seule ville de Montbard et non plus dans la Communauté de Communes, mesure inscrite au programme d'Ensemble pour Montbard; seulement, était-il judicieux de l'appliquer dès ce numéro dont l'un des objectifs était de communiquer pour la Fête de la Musique auprès d'un large public? Les annonceurs ont-ils été prévenus de cette rétraction de l'impact publicitaire?

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2008**COMPLEMENT A L'INTERVENTION DE Mr Frédéric JULIEN
(page 6)**

« Madame le Maire,

Nous vous rappelons que nous avons fait une étude des comptes de la Ville avec une projection concernant les années 2008 à 2013. Cette étude fut faite à partir des comptes administratifs 2006 et 2007 modifiés des charges et produits exceptionnels et en rajoutant les amonts comptables pour avoir la situation de trésorerie exacte.

Nous avons lors de la réunion publique du 22 février 2008, pendant la campagne électorale, présentée cette étude dans les détails aux montbardois.

La principale conclusion de cette analyse a été de démontrer qu'avec une hausse des contributions directes de 2 % maximum / an (base et taux cumulé) la situation financière de la Ville permettrait de réaliser de nouveaux emprunts pour le financement des futurs projets et de maintenir un équilibre budgétaire.

Par conséquent, Madame le Maire, nous voterons contre votre proposition de hausse du taux des contributions directes. Nous vous laissons seule responsable de votre décision lourde de conséquence pour Montbard et ses habitants. »